

LES
DOSSIERS
DE
nostra

Les **OVNI**
et
l'armée française

ORDRE AUX GENDARMES, PILO DE FAIRE UN RAPPORT SUR TOUT

doc AGIP

doc Archives Justice

doc Marcel Bayrou

doc Gendarmerie Nationale



De g. à dr. : le ministre et ingénieur Robert Galley, le commandant Cochereau, le capitaine de Kervendal, M. Cochard, d

ON prétend bien souvent qu'en France l'étude des phénomènes mystérieux de tous ordres n'intéresse pas les autorités officielles. Et il est vrai que la plupart du temps elles ont une peur bleue de l'inconnu, préférant la douce quiétude administrative à l'audace d'une recherche objective qui dérange... Eh bien, on ne peut certainement pas en dire autant de l'attitude qu'a prise une bonne fois pour toutes l'armée française face à l'énigme posée par les OVNI ! Une foule de chercheurs et d'organismes étrangers, dont le célèbre docteur Hynek aux Etats-Unis et le non moins prestigieux Zigel en, Union soviétique, nous envient notre programme militaire d'observation des objets volants non identifiés.

Le 21 février 1974, Robert Galley, ingénieur et à cette époque ministre de la Défense, faisait sensation en déclarant au micro de France-Inter qu'il était très préoccupé par « les présences insolites, inexplicables, observées dans le ciel de France... » Il s'exprimait ce jour-là au nom de toute l'armée française et plus particulièrement de la gendarmerie nationale. Cette dernière commençait en effet à s'inquiéter de l'accumulation des dossiers constitués par ses brigades depuis 1954 et que la vague d'observations relativement importante qui commençait sur le sol et dans le ciel français en décembre 1973 ne faisait qu'accroître.

En fait c'est surtout depuis 1971 que la gendarmerie étudiait systématiquement les affaires d'OVNI. Le premier trimestre de cette année-là parut dans le

numéro 87 de la *Revue d'Etudes et d'Informations de la Gendarmerie* un article signé par Charles Garreau et le capitaine de Kervendal intitulé « Sur les traces des soucoupes volantes ». Le texte ne comportait pas moins de neuf pages et il mettait les choses au clair. On avait assez tergiversé. Les OVNI ne pouvaient pas être considérés comme un canular et les gendarmes (ainsi que d'ailleurs tous les autres militaires) étaient concernés.

Des consignes précises aux représentants de l'ordre

Il était expressément demandé par les auteurs à tous les représentants de l'ordre de s'intéresser aux mystérieux engins volants atterrissant sur notre sol.

« La gendarmerie nationale, par son implantation sur le territoire, par sa connaissance des lieux et surtout des populations, par son intégrité et l'honnêteté intellectuelle qui caractérise son personnel et aussi par la rapidité de son intervention sur les lieux, est bien placée pour être une auxiliaire précieuse en ce domaine... »

Suivaient des consignes précises pour établir le rapport d'observation. Garreau et de Kervendal passaient en revue tous les détails qui ne devaient pas échapper à la brigade de gendarmerie s'occupant d'une affaire d'OVNI : témoins bien sûr, mais aussi météorologie, traces au sol, etc. Ils allaient jusqu'à conseiller d'examiner les anomalies qui pouvaient être constatées sur les insectes autour du point

TES ET MARINS E OBSERVATION

document Ministère des Armées



recteur de la Gendarmerie nationale, le général Chassin.

d'impact ! Un questionnaire très complet à l'usage du gendarme menant l'enquête concluait cette initiation. Il comportait quatre chapitres distincts : 1) Observations en vol, 2) Atterrissages, 3) Constatations sur le terrain, 4) Vérifications annexes.

On a prétendu que cette publication était à elle seule la cause de l'afflux des dossiers de gendarmerie sur les OVNI. Il faut être un adversaire résolu et surtout malhonnête de toute espèce de recherche objective pour oser avancer des arguments pareils ! C'est véritablement mal juger notre gendarmerie. Cette dernière a reçu l'article signé par un de ses supérieurs (de Kervendal) comme un *outil de travail* parmi bien d'autres. *La Revue d'Etudes et d'Informations de la gendarmerie* est un organe de presse interne *professionnel*. Il est conçu pour informer sur le service et apporter des perfectionnements dans les méthodes. Si les brigades ont utilisé depuis les nouvelles techniques qui étaient proposées par le texte, c'est seulement parce que les témoignages se multipliaient de la part de la population et qu'eux-mêmes faisaient des observations troublantes d'objets spatiaux non identifiés et d'atterrissages mystérieux...

Ils ne seront d'ailleurs invités à prêter une attention précise au phénomène OVNI qu'en 1975. Parce qu'à cette date, devant les vagues successives d'engins énigmatiques sur le territoire français, l'inquiétude devient sérieuse. Devant les faits, les autorités responsables finissent par prendre des décisions. Elles décident de tirer la chose au clair. Ce n'est pas la pression du public — le ministère de la Défense l'a

assez répété — qui fait prendre ces décisions. L'armée se trouve devant une énigme. Des objets inconnus sillonnent le ciel français et se posent impunément. *Ils peuvent constituer une menace.*

Quel est à ce propos l'attitude des autres militaires, armée de l'air et de mer plus particulièrement ? Il y a longtemps qu'ils sont confrontés au problème même si les rapports des pilotes et d'équipages tout entiers ne font pas l'objet d'une communication au grand public. L'étude des phénomènes spatiaux non identifiés les concerne en fait depuis le début des années cinquante, époque à laquelle les forces françaises n'ont pas encore pris leurs distances de l'Alliance Atlantique.

Comme aux U.S.A., on a sans doute cru dans un premier temps à des engins aériens en provenance d'une puissance étrangère hostile. Puis il a fallu se rendre à l'évidence. Les Russes aussi voyaient des soucoupes volantes et des humanoïdes inconnus. Certains militaires français, comme leurs collègues soviétiques et US, ont alors sérieusement envisagé — et envisagent toujours — l'hypothèse extra-terrestre. Nous ne disons pas que c'est l'opinion de tout l'état-major de l'armée où se trouvent comme ailleurs des sceptiques inconditionnels... Mais ils sont nombreux à partager l'opinion du général Chassin qui, en 1958, commandait justement la défense aérienne de l'OTAN en France :

« Des intelligences supérieures à celles des hommes... Et pourquoi pas ? Nous admettons sans difficulté que d'autres êtres peuvent exister ; ils ne sont peut-être pas très différents de nous mais leur évolution a atteint un stade de progrès bien supérieur au nôtre. Nous ne rejetons rien *a priori*. Nous étudions le problème sans porter de jugements téméraires... »

Car les observations étranges se multipliaient dans les couloirs aériens militaires de notre territoire et en mer... On en a un exemple à travers quelques dossiers qui ont été déposés au GEPAN (Groupe-ment d'études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) depuis sa fondation à Toulouse le 1^{er} mai 1977. A son propos, quelques précisions s'imposent. Cet organisme n'est nullement paramilitaire comme cela a été dit ou écrit. C'est un service administratif *civil* qui dépend du CNES (Centre d'études spatiales, la NASA française en quelque sorte). Ce qui a créé sans doute la confusion est le fait que les meilleurs informateurs du GEPAN, parce que les plus sérieux et les mieux outillés pour l'observation, sont la gendarmerie, l'armée de l'air et la marine nationale.

C'est à travers le GEPAN que nous pouvons prendre connaissance des cas les plus documentés. Un maximum d'éléments d'analyse est en effet rassemblé sur les manifestations jugées intéressantes par le comité scientifique attaché au service. Les rapports qui sont proposés sont minutieusement épluchés. Cela permet d'éliminer les affaires litigieuses et surtout de faire la part des objets volants qui sont *véritablement* non identifiables parmi le grand nombre de nuages lenticulaires, satellites, ballons sondes et autres lumières nocturnes confondues avec les OVNI. Travaillant surtout avec la gendarmerie, le GEPAN est aussi ouvert aux enquêtes civiles. Il constitue de la sorte une plate-forme idéale de rencontre entre les associations ufologiques et l'ar-

LE GEPAN, un organisme d'analyser les comptes rendu

mée. Aucun autre pays au monde n'a la chance d'avoir un tel organisme coordinateur de recherches. Cela vaut la peine d'être mentionné.

Les militaires pour leur part, qu'il s'agisse des gendarmes ou des autres, ont été convaincus de l'existence des soucoupes volantes parce que, nous le disions, ils en avaient observé eux-mêmes. Dans ses livres *le Nouveau Défi des OVNI* et *OVNI, l'armée parle*, le journaliste de TF1 Jean-Claude Bourret a systématiquement restitué les rapports les plus intéressants auxquels il a pu avoir accès. Ces dossiers, service oblige, sont des modèles de clarté et de précision documentaire. Ils démontrent combien l'armée porte d'attention au mystère des OVNI.

Et encore n'avons-nous là entre les mains qu'une partie des observations faites par les militaires. Les gendarmes transmettent systématiquement les procès-verbaux et les témoignages. Mais il y a certainement, dans les archives de la marine et de l'armée de l'air, des cas d'engins volants non identifiés qui sont tombés sous le secret de la Défense nationale.

En ce qui concerne la gendarmerie, la position est nette. A la question « y a-t-il des instructions précises qui aient été données aux gendarmes dans ce domaine ? », son directeur, M. Cochard, déclare à Jean-Claude Bourret :

« Des instructions très précises leur ont été données. Je dirai même qu'au travers d'une étude qui a été faite, il y a déjà longtemps, par un capitaine de gendarmerie (le capitaine Kervendal, voir plus haut), nous avons établi un questionnaire précis pour que les gendarmes puissent avoir un cadre d'investigation... Et puis par le biais du journal de la gendarmerie que j'ai créé, *les Echos de la Direction*, j'ai voulu leur faire comprendre l'intérêt scientifique majeur qu'il y

avait à ce que ces phénomènes puissent être répertoriés par procès-verbaux. C'est ainsi que, dans notre journal, nous avons attiré leur attention sur les études scientifiques qui sont faites maintenant par le GEPAN... Les personnels de gendarmerie savent très bien que non seulement en France mais à l'étranger des études scientifiques très importantes sont faites dans ce domaine. Car en ce qui me concerne, je tiens



De g. à dr. : Jean-Claude Bourret, P. Hatey, Alain Esterlé, *de son extrait du livre "OVNI, l'armée parle" de J.C. Bourret*
à le dire avec tout mon sérieux, je suis certainement un homme sceptique mais je suis convaincu que les phénomènes des objets volants non identifiés constituent une énigme scientifique extrêmement importante... »

Sur l'ensemble de l'Hexagone (il faut compter en

DANS son ouvrage de référence « Ils ont rencontré des extraterrestres » (éditions Alain Lefeuvre), notre collaborateur René Pacaut raconte comment l'adjudant Robin de la brigade de Chevillon a « pisté » avec un de ses hommes, le gendarme Dormoy, un engin étrange sur des kilomètres dans la région de Dijon.

Ce dimanche soir du 24 février 1974, il reçoit un message de son collègue de Joinville qu'il accueille avec un scepticisme sans nuance. Un engin lumineux « se promène » au-dessus du territoire de Curel qui est sous sa responsabilité. Par acquit de conscience, il appelle son gendarme et ils vont reconnaître la « chose » avec la voiture de brigade. Ils n'y croient guère et quelle est donc leur stupeur de voir, à la verticale de la gare de Chevillon, « une sorte de cigare éclairé de couleurs étangs » ! L'engin

se déplace lentement et ils le suivent en voiture, l'observant ainsi pendant près de trois quarts d'heure de Chevillon à Magneux.

Trois croissants jaune-rouge

« Nous avons particulièrement pu observer l'arrière de l'objet, déposera Robin. Cette partie était éclairée plus vivement que le reste par une lumière gris bleuté. Le dessous était formé de trois petits croissants jaune-rouge. Puis, progressivement, cette couleur a viré au rouge vif. L'engin se balançait parfois, tout en continuant à avancer lentement, d'est en ouest. Puis il a disparu alors qu'il faisait un angle de 45 degrés avec l'horizon... »

Le gendarme Dormoy a un appareil

photo avec lui. Mais il est tellement troublé qu'il en règle mal le mécanisme. Le cliché ne donnera pas grand-chose. Quant à l'adjudant Robin, il est formel. « Tout au long de ma carrière outre-mer, j'ai vu assez d'avions pour ne pas risquer de confondre. Ce n'était pas davantage une étoile filante ou un satellite artificiel. Tout me permet donc de croire que c'était un OVNI... »

D'ailleurs quarante-huit heures plus tard, outre bien d'autres témoins civils, son collègue Lejeune de la brigade de Clermont verra le même engin « en forme de banane se déplaçant vers l'ouest ». Quatre gendarmes de Chaumont l'observeront le même jour depuis la cour de leur caserne...

Tous ces braves militaires ne « croyaient » pas aux OVNI avant l'étrange manifestation dont ils ont bien été obligés de reconnaître objectivement la réalité.

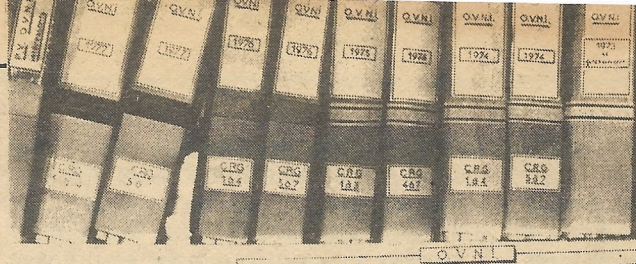
Officiel chargé des militaires

plus les départements et territoires d'outre-mer où d'excellentes observations sont aussi mises en dossier) ne travaillent pas moins de 3 850 brigades. Chacune d'entre elles est dotée d'un appareil photographique. Sans doute ne sert-il pas uniquement à traquer la « soucoupe volante » ! Mais pour ce genre d'enquête très spécifique, il est doté d'un filtre polarisant spécialement mis au point pour les clichés



chef du GEPAN, et le commandant de gendarmerie Malijeau. (à gauche : photo France Empire photo J. Vainstein d'OVNI (voir encadré ci-dessous).

Dès qu'une affaire se présente, elle fait l'objet d'un procès-verbal. On a affiné le questionnaire du capitaine Kervendal, lui-même jugeant que, depuis 1971, il était dépassé par les nouvelles techniques d'investigation et de contrôle des témoins utilisées par



Une partie des rapports accumulés par la gendarmerie.

exemple aux Etats-Unis. Kervendal souhaiterait d'ailleurs que l'on s'intéresse à l'affaire ufologique à l'échelon international. Les polices, selon lui, pourraient et devraient collaborer. D'ailleurs, si l'on en croit ses propres déclarations, elles ne demanderaient pas mieux pour peu qu'on leur en donne les moyens.

« En ce qui concerne la gendarmerie, écrivait-il dès 1977, il est évident que si nous avions une cellule officielle chargée de suivre le problème OVNI, il serait possible d'entrer en contact avec les services étrangers. Je sais qu'il existe en Belgique et en Grande-Bretagne des policiers qui seraient intéressés comme je le suis moi-même par une telle mission de liaison... Pour le moment, je me borne à souhaiter que la gendarmerie joue un rôle dans l'affaire et qu'elle le joue bien... »

Depuis ces lignes le GEPAN a été créé. Il faut du temps pour que toutes les structures se mettent en place. Mais l'organisme a l'intention bien précise de réaliser le vœu du capitaine. D'ores et déjà des contacts sont pris avec les associations étrangères. Et dès que la recherche deviendra officielle chez nos voisins et ailleurs, le département ufologique du CNES fera bien sûr le nécessaire pour jeter les bases de cette indispensable collaboration internationale.

Les hautes autorités de la gendarmerie ont des raisons de souhaiter cette issue. Les éléments de leurs brigades eux-mêmes ont vu des OVNI. Comme ce 11 novembre, vers 18 heures, où une patrouille tout entière a aperçu trois étranges sphères fortement lumineuses. Dans le ciel, à une altitude assez élevée, l'une d'entre elles demeurait immobile tandis que les deux autres se dirigeaient vers le sud-ouest...

C'est l'homme qui conduisait l'Estafette qui les remarqua le premier. Un autre sortit immédiatement de grosses jumelles et ils purent suivre, aux pre-

LES brigades de gendarmerie (près de 4 000) de France et d'outre-mer sont dotées chacune d'un appareil de photographie pour effectuer leurs constats d'enquête. Un filtre spécial à réseaux de diffraction optique y est adjoit pour les procès-verbaux accompagnés de clichés concernant spécifiquement les objets volants non identifiés. Il a été mis au point par un fabricant français (société Jobin-Yvon). Voici comment une circulaire du GEPAN présente ce spectrographe bon marché et très efficace.

Principe : On place devant l'objectif d'un appareil photographique un système dispersif de lumière (réseau de diffraction en transmission) qui peut permettre sur un cliché l'obtention d'un spectre d'émission d'une source lumineuse quelconque.

Le réseau se présente sous la forme d'un disque monté dans une bague standard se fixant devant l'objectif de l'appareil

photographique. Ce disque transparent en matière plastique est gravé en son centre sur 20 x 20 cm d'un ensemble de traits (300/mm) de caractéristiques géométriques particulières (blazé). La partie gravée transmet 80 % de la lumière et ne modifie en aucune façon un effet normal.

Utilisation : N'importe quel appareil photographique vendu dans le commerce peut convenir. Cependant le format le mieux indiqué est sans doute le 24 x 36 à visée reflex équipé d'une optique de 50 mm de focale. Un objectif corrigé des aberrations chromatiques sera conseillé, car, dans le cas contraire, l'image du spectre ne sera ni nette ni uniforme. Le cliché sera pris généralement de nuit avec une ouverture entre 1,2 et 1,8. Le temps de pose sera fonction de l'ouverture mais aussi de la sensibilité de la pellicule. Il sera apprécié par le photographe. Cependant l'ordre de grandeur pourra être compris entre 1/60 et 1 seconde.

Analyse du cliché : Les informations scientifiques contenues sur le cliché ne peuvent être analysées par un amateur. Seul un physicien averti en spectrographie peut déterminer précisément la nature des corps qui constituent la source d'émission. Aussi le GEPAN se propose-t-il de faire exécuter par un laboratoire spécialisé cette analyse spectrale après avoir procédé à la vérification du cliché ainsi qu'à l'étalonnage du spectrographe (appareil photo + réseau)...

Nos gendarmes sont ainsi scientifiquement équipés pour ne pas se tromper quant à la nature du phénomène qu'ils photographient. Mais tout amateur peut se procurer pour une somme relativement modique un tel spectrographe... Cela aiderait considérablement les travaux du GEPAN qui reçoit des centaines de clichés d'OVNI sans pouvoir les analyser scientifiquement jusqu'au bout.

mières loges, les évolutions de l'objet principal. « Il procédait, écrivent-ils dans le procès-verbal, à des progressions qui ressemblaient à des sauts de puce de part et d'autre d'un point fixe se trouvant à la verticale du petit bourg de Buncey, situé en bordure de la forêt de Châtillon. Puis brusquement, en prenant la même direction que les deux autres, la sphère disparut à grande vitesse. »

Le 30 mars de la même année, la compagnie de Saint-Denis-de-la-Réunion enregistra le témoignage de l'un de ses propres hommes, présenté sous les initiales de M.G...

« Ce samedi 27 mars 1976, raconta ce militaire équilibré et très bien noté par ses supérieurs, entre 6 h 50 et 6 h 55, je me rendais à La Redoute à bord de mon véhicule Fiat 600. Je venais de quitter la rue

du tableau de bord de la voiture se rallumèrent comme par miracle. Le moteur n'eut aucune peine à repartir.

« Ce phénomène, a dit le gendarme, se présentait sous forme d'une tache de brouillard grisâtre, avec un reflet métallique. Initialement, cette tache devait se trouver à une distance de 15 ou 20 mètres de l'endroit où mon véhicule était stationné, en direction de La Rivière. Elle devait avoir quatre à cinq mètres de long sur deux mètres de haut. Je ne puis dire si elle avait une épaisseur ni si elle était transparente. »

Accompagnée des effets physiques habituels (panne de moteur et court-circuitage de l'installation électrique de la voiture) cette observation faite par un de leurs éléments a beaucoup troublé les autorités de la gendarmerie. Mais certainement moins que l'affaire

Des témoignages et dignes



L'adjudant-chef Lallemand **■** une observation à Bellac.

du Général-de-Gaulle, dans l'agglomération de Saint-Denis, et j'arrivais à la petite place formée par l'intersection du boulevard Lacaussade et de la rue Sainte-Marie. A ce point précis, mon véhicule est tombé en panne d'allumage. La route étant en légère déclivité, je me suis laissé aller sur mon élan pour me garer sur le trottoir, à proximité de l'auto-école... »

Pendant tout le temps du parcours, le gendarme essaie vainement de relancer son véhicule. Il pense que sa batterie s'est débranchée. En effet, il n'y a plus aucun voyant lumineux allumé sur le tableau de bord. Son attention est attirée par une sorte de reflet, à sa gauche.

« ...J'ai regardé et il m'a semblé voir un brouillard. J'ai cru que j'avais une tache sur mes lunettes et je les ai enlevées pour vérifier. Elles étaient propres. Après les avoir remises, je m'apprêtais à sortir de mon véhicule, afin de tenter de remédier à cette panne, lorsque j'ai vu cette tache de brouillard qui s'élevait, en prenant de la vitesse... »

Dès que le mystérieux « engin » eut disparu dans la direction sud-sud-ouest, à grande vitesse, les voyants

des deux sphères métalliques *découvertes* par une autre brigade sur une plage de la Guadeloupe. Le 24 mars 1976, la compagnie de gendarmerie de Pointe-à-Pitre est avisée par un restaurateur de Capesterre-de-Marie-Galante que « deux sphères de couleur brillante et d'un diamètre approximatif d'un mètre viennent d'être découvertes sur la plage de la Feuillère... »

Comme toujours l'intervention de la brigade est rapide. A 12 h 30, les gendarmes sont sur les lieux.

« Nous avons alors constaté, dit le rapport rédigé le lendemain 25 mars 1976, qu'il s'agissait effectivement de deux sphères brillantes, sans indication apparente, enterrées dans le sable assez profondément, à la limite de la vague déferlante et partiellement couvertes par les eaux de mer ; elles sont distantes l'une de l'autre de 14 mètres. Un revêtement métallique recouvre ces deux sphères. Ce revêtement semble être en métal léger et résistant d'une épaisseur approximative de cinq dixièmes de millimètre. Sur l'une de ces sphères, le revêtement semble avoir fondu, laissant apparaître un autre métal plus dur et plus résistant ne se rayant pas avec la pointe d'un couteau. »

Les gendarmes, par consigne de leur commandant de compagnie intrigué par cette extraordinaire découverte, exercent une surveillance sur les lieux jusqu'à la tombée de la nuit. Le lendemain, ils dégagent les mystérieuses boules et les remontent sur la plage. Il s'agit en fait de deux demi-sphères « appartenant au même engin et s'adaptant parfaitement l'une dans l'autre. Elles semblent avoir été soudées entre elles par une matière spéciale ressemblant à du plastic. »

A cause du maire de la petite localité et malgré toutes leurs tentatives, les gendarmes ne pourront jamais poursuivre leur enquête et faire identifier les deux mystérieux objets. L'édile soutiendra qu'elles sont propriété de la commune et les fera exposer sur la place de la mairie. Puis elles *disparaîtront*... Comment ? On n'en sait rien. Toujours est-il que cette

doc Guy Fardoul

chance unique d'étudier de près ce qui pouvait être des fragments d'OVNI a échappé complètement à l'autorité militaire. On connaît plus d'une haute autorité de la gendarmerie qui ne décollèrent toujours pas devant la stupidité d'un règlement administratif qui a ainsi laissé perdre une occasion inespérée d'avancer d'un grand pas dans l'étude du mystère des objets non identifiés !

L'un des dossiers les mieux documentés dont nous disposons grâce au compte rendu de Bourret dans *OVNI, l'armée parle* consiste en une série de procès-verbaux établie entre le 4 et le 6 octobre 1977 par la compagnie de Joigny, dans l'Yonne.

Le 30 septembre 1977, à 21 heures, la brigade de S... (Yonne) avise Joigny que « des phénomènes lumineux se produisent dans le ciel au-dessus de la

doc: extrait de l'œuvre de J. Bourret "L'Armée parle" de J. Bourret et Dupire

précis de foi

plaine s'étendant entre les localités des hameaux de Chatton et Vaudupuits et du bourg de Champlost... » Parallèlement aux gendarmes de S..., les MDL C.S. et un autre gendarme, arrivés sur les lieux à 20 h 35, confirment l'observation. La compagnie de Joigny au grand complet et avec son commandant se rend immédiatement sur les lieux. La description du phénomène dans le rapport de tous ces militaires mérite d'être citée à peu près *in extenso* :

« A partir de 21 h 10, nous constatons depuis notre point d'observation que des ensembles lumineux évoluent dans l'atmosphère terrestre à des vitesses vertigineuses.. les enquêteurs en dénombrent sept. Ces OVNI sont, pour certains, en forme de losange dont les angles sont éclairés par plusieurs feux, émettant une lumière blanchâtre incandescente.

« Quelques-uns présentent en leur milieu une forte lumière rouge-orangé, nettement visible, envoyant des éclairs.

« D'autres, circulaires, donnent l'impression d'être enjolivés sur leur périphérie d'une rampe concentrique comportant un bon nombre de lumières : celles-ci sont de couleur blanche ou jaunâtre... Ils se perdent dans l'infini... Aucun ne change de couleur. Ces OVNI circulent en effectuant des mouvements très désordonnés, ascendants ou descendants, rotatifs ou spiroïdaux, à des vitesses fulgurantes. Ils se stabilisent, redémarrent brutalement, ils disparaissent ou réapparaissent subitement au cours de leurs évolutions. Durant toute l'observation faite par les militaires, il n'est entendu aucun bruit de moteur ou réacteur. »

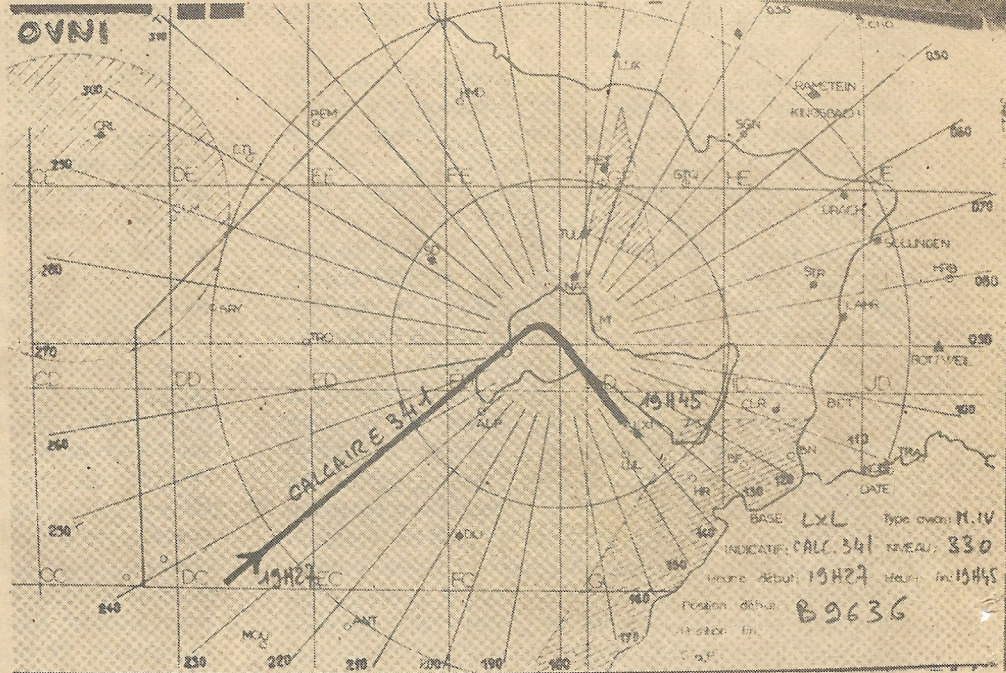
L'un des engins, vers 21 h 25, décrit « à vive allure un large virage dans le ciel au-dessus de la plaine de

Champlost/Mercy/Brienon » et s'approche de l'endroit d'où observent les gendarmes. C'est une grosse boule lumineuse rougeoyante que le MDL-chef T... va pouvoir examiner de près avec ses jumelles de dotation. « La boule s'arrête, dit le procès-verbal, puis avance à nouveau à vitesse réduite et horizontalement sur une distance d'environ six centimètres (dans les jumelles). A ce moment, son altitude est évaluée à 60 mètres du sol... Elle est ceinturée d'un halo clair et étroit... L'engin mystérieux stoppe au niveau de la corne d'une peupleraie et s'efface dans l'obscurité... Sa manœuvre ralentie a duré quelques minutes. »

Il n'y a pas eu cette fois d'effets physiques sur les moteurs et appareils électriques ni de réactions particulières chez les animaux dans la région.

« Aucun de tous les témoins ayant vu et examiné les

France



La trajectoire tracée par le pilote du Mirage IV qui poursuivit un OVNI.

phénomènes ne ressentit quelque chose pendant la durée du « spectacle » ou après, énervement, excitation, éblouissement, maux de tête, brûlure, insomnie, allergie ou tous autres effets psychosomatiques. Des photographies ont été faites avec un film d'une sensibilité de 600 ASA mais rien n'est apparu sur la bande pelliculaire. Une caméra double 8 était aussi en batterie. Cela n'a pas donné grand-chose, la sensibilité de la pellicule étant seulement de 50 ASA. »

Devant ce procès-verbal, l'armée de l'air s'est surtout intéressée à la déclaration faite le 3 octobre 1977 par un agent de la police municipale, L.J..., 45 ans. Un des engins a eu en effet un comportement assez particulier par rapport à un avion qui passait dans le ciel vers 20 h 30 :

« Le fait peut-être le plus troublant aura été sans doute celui qui s'est produit lors du passage d'un avion. L'OVNI, boule blanche, était alors très bas au loin vers Chatton. Dès l'approche d'un avion, l'objet avançait dans sa direction et se stabilisait.

« La lumière s'éteignait et ne se rallumait que

Les OVNI et l'armée française

lorsque l'avion avait croisé la route de l'OVNI. C'était alors un jaillissement soudain de lumière blanche, suivi d'un démarrage rapide de l'engin *comme lancé à la poursuite de l'avion.* »

On a effectué une surveillance militaire du ciel pendant trois jours. Cela n'a rien donné, pas plus que l'étude de toutes les causes possibles du phénomène par la gendarmerie et l'armée de l'air.

« Nous établissons formellement, dit le rapport, que ces phénomènes lumineux célestes ne présentent aucune similitude avec des aéronefs connus : effectivement, leur mode de propulsion, leurs trajectoires, leurs arrêts ou démarrages subits ne permettent absolument pas de comparaison avec les moyens de transports aériens habituels... »

Mystère complet donc pour les spécialistes militaires en tout genre... De même que cette extraordinaire affaire du 7 mars 1977 où un mirage IV de l'armée de l'air observe et tente de poursuivre un OVNI. La gendarmerie de l'air et de la F.A. TAC-1° RA rapporte en date du 9 mars 1977 :

« ...Ce jour, 7 mars 1977 à 20 h 27, heure locale, alors qu'il vole à une altitude de 32 000 pieds, l'équipage aperçoit à plusieurs reprises une lueur de la puissance d'un flash. » L'appareil est un Mirage IV de la B.A. 116 de Luxeuil, Haute-Saône. Il vole sur un axe Dijon-Chaumont. Il vient d'être pris en charge par le sergent-chef P.M... du CDC 05/902 de la base aérienne 902, dans les Vosges. Il est suivi au scope radar. « Cette lueur, poursuit le compte rendu, se trouve à la même altitude que le Mirage IV et se dirige sur ce dernier. L'appareil vole sur un axe en direction du nord-nord-est. La lueur arrive sur la droite, venant du sud-est. Croyant qu'il s'agit d'un autre avion qui fait une « passe de tir » sur lui, le pilote prend contact radio avec le contrôleur au sol pour identification. Le contrôleur répond au pilote qu'il est seul dans le secteur et qu'au scope radar, il n'y a rien qui corresponde à ses dires... »

Le diamètre de l'engin mystérieux (diamètre apparent) équivaut à cinq fois Vénus. Le pilote du Mirage oblique pour éviter l'OVNI qui se dirige sur lui à une vitesse de Mach 1,5 (1 600 km/h). L'objet non identifié disparaît. Mais quelques minutes plus tard, l'équipage note à nouveau sa présence, toujours sur le côté droit de l'avion qui a repris son cap. Avec l'accord du

LE SECRET MILITAIRE

Beaucoup d'observations ainsi que les analyses qui en sont faites tombent sous le secret militaire et il n'est pas question d'en avoir communication. Ce procès-verbal (n° 179) du 30 juillet 1976 de la brigade de gendarmerie des transports aériens de Grenoble - Saint-Geoirs le démontre. Il est classé OVNI.

« A noter que dans un rapport communiqué par l'état-major de la 4° région aérienne d'Aix-en-Provence, il est précisé que les observations qui auraient été éventuellement faites par l'armée de l'air de Lyon étaient de caractère confidentiel (un bureau particulier de l'EMAA — état-major de l'armée de l'air — est chargé de la corrélation entre les procès-verbaux de gendarmerie signalant des OVNI et les observations éventuelles des radars de l'armée de l'air). »

contrôle au sol, le Mirage reprend la poursuite... Le rapport définitif du 8 mars 1977 résume les opérations sans apporter pour autant d'explication :

« Escadron bombardement base aérienne L... constate entre Dijon et Chaumont, en direction de l'est, présence source lumineuse d'une grosseur quatre fois l'étoile polaire venant en direction de l'appareil. Pilote négocie virage pour identification de l'objet qui disparaît aussitôt.

« Après avoir repris son cap, il constate à nouveau présence objet qu'il prend en chasse. Celui-ci disparaît alors à grande vitesse (évaluée Mach 4)... Centre détection contrôle sur radar n'a constaté aucune présence suspecte d'appareil à proximité Mirage. » (Observation OVNI, MSG 119/2-8 mars 1977.)

Ce genre de choses n'est pas pour plaire à l'armée de l'air. Quand on a charge de surveiller et de protéger un territoire national, on n'aime guère voir évoluer des engins non identifiables, qui semblent mus par une volonté intelligente et qui atteignent des vitesses qu'aucun appareil d'intervention des forces terrestres n'est capable de mettre en œuvre... D'autant qu'à l'étranger, en Australie par exemple et toujours en 1977, un de ces OVNI a détruit un avion avec son pilote !

On mesure à l'évocation sommaire de ces quelques dossiers combien l'armée française s'intéresse au phénomène OVNI et quels moyens elle développe pour tirer cette énigme au clair. Voilà qui devrait faire réfléchir les sceptiques qui refusent d'ouvrir les yeux sur les problèmes et nient tout en bloc. Si les OVNI ne constituaient pas un mystère scientifique, s'ils n'étaient qu'une gigantesque supercherie de journalistes en mal de copie ou d'illuminés, ce serait admettre que notre armée, haut état-major compris, est une solide assemblée de dupes faciles et d'hallucinés. Jusqu'à nouvel ordre, et tant mieux pour nous, ce n'est tout de même pas le cas...

Jean-Louis DEGAUDENZI

BIBLIOGRAPHIE

Dans ce dossier, nous avons surtout mis à contribution les deux ouvrages de Jean-Claude Bourret (éditions France-Empire) *le Nouveau Défi des OVNI* et *OVNI, l'armée parle*. Ce sont les deux livres indispensables, pour qui veut prendre connaissance des recherches faites par la gendarmerie et l'armée en général sur le mystère des phénomènes spatiaux non identifiés. Y sont publiés dans leur intégralité un grand nombre de procès-verbaux qui montrent l'intérêt des militaires pour cette troublante énigme. Outre ces références, on lira avec profit :

René Pacaut, *Ils ont rencontré des extraterrestres*, aux éditions Alain Lefeuve.

Charles Garreau, R. Lavier, *Face aux extraterrestres*, aux éditions J.-P. Delarge.

Michel Bougard, *Des soucoupes aux OVNI*, SOBEPS.

Bien entendu, l'utilisation systématique des bibliographies antérieures publiées dans nos dossiers périodiques sur les OVNI, assurera un complément de documentation à ne pas négliger.

LA SEMAINE PROCHAINE

Le prochain dossier de « Nostra » vous proposera une série de tests et d'observations qui vous permettront de découvrir vous-même votre personnalité dans ce qu'elle a de plus secret. C'est amusant et simple comme un jeu mais aussi précis et révélateur qu'une ou plusieurs consultations chez un psychologue.